

**Adoption des comptes rendus du 3 septembre 2019  
et du 15 octobre 2019**

## **Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 3 décembre 2019**

### **Délibération 2019/12/CFVU - 89**

*Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1*

*Vu les statuts de l'université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment son article 35 ;*

Après en avoir délibéré, les conseillers adoptent les comptes rendus du 3 septembre 2019 et du 15 octobre 2019 (document joint).

Toulouse le 16 décembre 2019

La Présidente

  
Régine ANDRE-OBRECHT

Nombre de membres : 40

Nombre de membres présents ou représentés : 21

Nombre de voix favorables : 21

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Nombre de votes blancs : 0

**DIRECTION DES ETUDES  
ET DE LA VIE DE L'ETUDIANT**

**COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE  
UNIVERSITAIRE DU 3 septembre 2019**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

R. ANDRE-OBRECHT (Présidente de l'Université) – B. SALLERIN – S. DUCHENE – R. GUILLET – P. SAINRAT – A. WALTERS – V. ONG-MEANG – P. LAURENS – C. PEYRE – F. BENOIT-MARQUIE – B. JAMMES – M. FABRE – F. LATRAUBE – A. AMOROS – G. IBANEZ – S. THEBAULT.

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :**

D. LOUSTAU, Directrice de la DEVE – T. GAYRAUD, représentant le Directeur de la FSI – E. FRANKENBERG, représentant le Directeur de l'IUT de Toulouse – N. ENAUD, représentant le Directeur de l'IUT de Tarbes – M. SEMERJIAN, représentant le Directeur du Pôle Sport – K. SAUNE, représentant le Doyen de la Faculté de Médecine Purpan – S. PUECH, Responsable de l'affichage de l'offre de formation au SCUIO-IP – M. COURTADE-SAIDI, représentant le Doyen de la Faculté de Médecine Rangueil – P. JOLY, Directeur de l'UPSSITECH – J-M LAMBERT, Directeur Général du CROUS Toulouse-Occitanie.

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :**

J-P. SOUCHARD – O. EICHWALD – A. TOURRETTE – S. MASTRORILLO – M. TOURNIER – L. THOMAS.

**ÉTAIENT EXCUSÉS :**

J-P DOUTRELOUX, Doyen de la F2SMH, G. TOUYA.

**I – ELECTION DU VICE-PRESIDENT DE LA CFVU POUR LE MANDAT RESTANT DU 3 SEPTEMBRE 2019 A LA DISSOLUTION DE LA COMMISSION FIN 2019\***

R. ANDRE-OBRECHT, la Présidente de l'Université Paul Sabatier, ancienne Vice-Présidente de la CFVU, présente Stéphanie DUCHENE qui lui succède en tant que conseillère élue. Celle-ci se présente, elle est Professeure en Géologie et Chercheur en Géosciences à l'Observatoire Midi-Pyrénées de Toulouse.

La Présidente propose la candidature de Richard GUILLET, à la Vice-Présidence de la CFVU. Ce dernier, déjà conseiller à la CFVU se présente en rappelant qu'il est Professeur des Universités depuis 2013 à l'IUT A, enseignant au Département de Génie Chimique et chercheur au Laboratoire de Génie Chimique sur le site de l'INP-Labège ; depuis très longtemps impliqué dans les différentes instances de l'IUT et récemment à l'université, élu depuis plusieurs années au Conseil de l'IUT, chargé de mission aux Relations Internationales, il est aussi Président de la CFVU de l'IUT A, fonction dont il va se retirer s'il est élu ce jour. Il est très intéressé par les Relations Internationales et aussi par tous les aspects formation en ayant toujours à l'esprit l'objectif premier qui est la réussite et l'épanouissement des étudiants.

**Approbation par 19 voix pour et 2 votes blancs**

**II – INFORMATIONS GENERALES**

## **La Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC)**

R. GUILLET entame les informations générales avec le sujet de la CVEC : la Commission mise en place pour réfléchir à l'utilisation du budget issu de la CVEC s'est déjà réunie, il y a eu un travail préparatoire et il y aura un appel à projets qui va être diffusé. Il faudrait qu'en CFVU du mois d'octobre si possible, les réponses à cet appel à projets soient examinées, sachant que seront précisés les contours. Une large diffusion devra être faite pour impliquer les étudiants dans les projets présentés, qui leur sont destinés. Le budget lié à la CVEC est pluriannuel, ce qui veut dire qu'il n'y a pas obligation de tout dépenser sur le budget 2019.

M. FABRE ajoute qu'il faut laisser aux étudiants le temps de la rentrée, et de se constituer en associations. Il y a des projets en cours, notamment la coupole d'observation. La date de la CFVU du 15 octobre est juste pour que les étudiants puissent s'emparer du cahier des charges.

## **L'HCERES**

R. GUILLET va faire un point avec la DEVE des éléments ont été versés relatifs aux formations mais tout ce qui concerne les champs n'a pas encore été validé. Les groupes de rapporteurs ont échangé et continuent de le faire avec les porteurs des dossiers champs ; le champ technologie semblait à peu près abouti, le champ Licence et Master nécessitait des allers-retours supplémentaires. Thierry GAYRAUD a renvoyé de nouvelles versions des champs Master et Licence. Le champ sport ne semble pas être tout à fait finalisé car il y a encore des zones de texte en diverses couleurs. Le calendrier est très serré puisque tout doit être déposé avant le 20 septembre 2019 et que la CFVU ayant lieu le 19 septembre, il faut être certain que tous les dossiers seront aboutis à cette date pour être votés.

V. ONG-MEANG précise que concernant la Licence FSI, la dernière version envoyée par Thierry GAYRAUD prenait en considération ses dernières remarques mais que, vu le temps imparti, il y a certaines informations qu'il faudra intégrer pour la prochaine accréditation. Pour elle, c'est validé.

R. GUILLET ajoute que le fait que certaines informations ne sont pas disponibles à l'instant T et ne seront donc pas dans les dossiers, cela implique que le travail reste à faire pour que ces informations soient à disposition dans le futur. Il faut l'écrire.

V. ONG-MEANG pense que le gros du travail est de lisser les hétérogénéités de structures dans les différents champs, d'avoir une sorte de plan.

R. GUILLET souligne que le plan global est commun et défini par l'HCERES. Les disparités qu'on pourra observer, ce sont des éléments qui seront très détaillés dans certains dossiers et moins dans d'autres et que cela peut effectivement révéler un manque d'homogénéité.

T. GAYRAUD fait remarquer que la prise de connaissance des dossiers permettra une vue d'ensemble pour les rédacteurs qui permettra de réduire l'hétérogénéité.

R. GUILLET présente Monsieur Jean-Marc LAMBERT, nouveau Directeur Général du CROUS de Toulouse-Occitanie.

## **III- VALIDATION DES DOSSIERS EXAMINES PAR ENVOI AUX MEMBRES PAR MESSAGERIE**

### **MCC DE RANGUEIL ET PURPAN**

R. GUILLET précise que les modifications sont indiquées en rouge sur les documents. Ce qui était laissé en noir avait déjà été validé. Globalement, beaucoup de modifications mineures, que normalement, on n'aurait pas à voter en CFVU, par exemple un responsable d'UE qui change. Juste un souci sur la formation IPA, en 2<sup>ème</sup> année, où il est écrit dans le dossier « à préciser », ce qui veut dire que le travail n'est pas encore bouclé.

M. COURTADE-SAIDI répond que les dossiers ont été finalisés dans l'urgence et demande si le nombre d'heures est à mettre dans les MCC, car pour les CM et les TD, le nombre d'heures sera donné aux étudiants en début d'année et va apparaître dans le syllabus en septembre.

R. GUILLET propose le vote de ce document avec sa mise à jour qui devra être envoyée à la DEVE, dans sa dernière version.

### **Avis favorable pour l'ensemble des MCC Ranguel-Purpan à l'unanimité**

### **CONVENTIONS FSI**

R. GUILLET expose les 2 conventions concernant la FSI, l'une avec le Brésil, l'autre avec le Mexique, accords très classiques qu'il était convenu de simplifier.

A.WALTERS dit que va être proposé un nouveau modèle qui soit le plus homogène possible mais parfois, c'est le partenaire qui demande une forme différente ; à l'intérieur, il y a les mêmes éléments.

R. GUILLET demande si cela a été vu par le SAJE et validé par les universités partenaires, car il a été surpris par ce qui est dit à la fin, à savoir que d'une part c'est le droit français qui prévaut et d'autre part, c'est la langue française qui fait foi.

A.WALTERS répond qu'à ce stade de la convention, le partenaire a dit oui, mais par contre, sur une des conventions, cette phrase n'est pas traduite. Normalement, cela a été envoyé aux partenaires.

R. GUILLET propose de voter le principe mais de vérifier cela, la traduction à minima. Il pense qu'il faut absolument qu'il y ait une langue qui fasse foi, et que c'est pour cela qu'on utilise l'anglais, qui devient une langue neutre.

S. THEBAULD, étudiante, dit que cela a bien été traduit et qu'il y a une phrase en espagnol qui dit que c'est la version française qui prévaut en cas de litige, et une deuxième phrase qui dit que l'accord est soumis au droit français.

A.WALTERS précise que c'est l'autre convention avec le Brésil qui n'a pas la phrase traduite.

R. GUILLET s'interroge sur l'accord des partenaires. Il ajoute qu'il va falloir travailler sur la question des droits d'inscription puisque dans une convention, il est écrit que les étudiants en échange ne payent qu'une seule fois les frais d'inscription dans leur établissement d'origine. Des avenants à la convention peuvent être écrits sur des projets spécifiques et la mobilité étudiante devra faire l'objet d'un tel avenant. Il faut qu'on mette en place un groupe qui réfléchisse à la politique qu'on veut avoir dans notre université, en termes de droits d'inscription vis-à-vis des étudiants extra-communautaires.

### **Avis favorable pour ces deux conventions à l'unanimité.**

## **DEMANDES DE DOMICILIATION A L'UPS DE DEUX ASSOCIATIONS ETUDIANTES : LABOPHONIX et UNION DES PARCOURS SPECIAUX**

R. GUILLET rappelle que pour Labophonix, il leur avait été demandé de modifier leurs statuts afin qu'il soit bien spécifié que dans le bureau, au moins un des membres soit étudiant à l'Université Paul Sabatier.

M. FABRE précise que la domiciliation n'implique pas qu'on leur attribue un local. Mais il s'avère que les locaux de la WhaWha, association qui n'existe plus, vont pouvoir leur être attribués ce qui nécessitera que le président de Labophonix soit un étudiant de l'UPS et une validation en CFVU.

S. THEBAULT remarque que le bureau change chaque année.

M. FABRE dit qu'en effet, chaque année, les conventions sont re-signées pour l'occupation des locaux et qu'il est vérifié que le président et le trésorier sont étudiants (à l'UPS).

R. GUILLET propose un vote global, à la domiciliation à l'UPS de ces deux associations.

**Avis favorable à l'unanimité.**

## **IV- PRIX DES THESES DE MEDECINE RANGUEIL**

R. GUILLET propose de valider ces propositions.

**Avis favorable aux propositions faites par la faculté de médecine Rangueil à l'unanimité**

Le Vice-Président fait part du report du point « UE Engagement Social et Citoyen » qui était « sous réserve », à la prochaine CFVU.

V. ONG-MEANG souhaite que ce point, plusieurs fois reporté, soit traité rapidement.

## **V- MCC des LP 2019-2020 DE PHARMACIE**

R. GUILLET précise que ce point avait été discuté en CFVU et qu'il avait été demandé aux porteurs de la LP Dermo-Cosmétiques pourquoi cette LP n'avait pas adopté les mêmes modalités que l'ensemble des LP, en particulier sur la distinction entre l'évaluation du rapport et de la soutenance. Le dossier est revenu sans modifications effectuées. Aussi y a 2 options : soit on reporte à nouveau, soit on fait une proposition 50% rapport et 50% soutenance avec report des notes supérieures à 10 pour la 2<sup>ème</sup> session et avec 50-50 pour la 2<sup>ème</sup> session.

C. PEYRE ajoute qu'il y avait aussi 1h30 écrit ou oral.

R. GUILLET dit qu'en effet, cela aussi est resté en l'état. Le problème là est plus délicat et il va vais prendre contact avec les responsables de la LP pour expliciter les préconisations de la CFVU.

B. SALLERIN fait remarquer qu'il serait judicieux d'avoir une discussion avec la responsable, Cendrine CABOU.

R. GUILLET dit que cela fait deux fois qu'on reporte.

V. ONG-MEANG maintient qu'il faut des précisions car en l'état, cela ne tient pas.

R. GUILLET confirme que la notion de « ou » ne convient pas et qu'il faut dire comment est évalué le module. Il faut choisir.

B. SALLERIN s'étonne car le Doyen C. PASQUIER lui a dit que tout avait été revu et corrigé.

R. GUILLET demande si on a bien le dernier document et des vérifications s'imposent. Aujourd'hui, on ne vote pas les MCC de cette LP.

## VI – DOSSIER UPSSITECH

R. GUILLET donne quelques éléments de contexte : 2 sujets à traiter : une demande de renouvellement de l'accréditation auprès de la CTI et une demande d'ouverture d'une nouvelle spécialité.

P. JOLY, Directeur de l'UPSSITECH, apporte les éléments du dossier transmis dont la première partie est la demande de renouvellement pour les spécialités qui existent déjà, à savoir Génie civil et Géosciences, Systèmes Robotiques et Interactifs, et Systèmes de Télécommunications et Réseaux Informatiques. Pour ces filières-là, ce qu'il y a dans le dossier concerne des prises en considération des recommandations, dont certaines dataient de 2014 et d'autres issues de l'audit de 2017, avec en particulier deux recommandations très fortes, celle de travailler à la définition de l'autonomie, et une autre concernant la mise en place d'une démarche qualité dans la formation.

Par contre, la grande nouveauté, c'est la proposition d'une nouvelle filière de spécialité intitulée Technologies Pour la Santé. Un conseil de prospective a été mis en place en mars 2018, et à cette occasion, il a été formulé l'idée de travailler à la création d'une nouvelle spécialité qui repose sur des atouts, des forces de l'établissement qui mêlent à la fois des aspects santé et des aspects liés à l'intelligence artificielle en particulier applicables à la santé. Tout ce qui concerne les annexes n'est pas dans le dossier, et concerne les personnes, les syllabus en anglais, les compétences croisées, les lettres de soutien des industriels, les fiches RNCP...

En l'état, tout existe sauf les syllabus en anglais qui ne sont pas encore finalisés. Pour les spécialités existantes, ils existent en français.

En ce qui concerne les recommandations générales, P. JOLY donne les éléments importants : l'UPSSITECH a mis en place une politique de communication au niveau de l'Ecole, ce qui était une demande assez forte côté jury, et a développé tout un plan qualité avec l'aide des chargés de mission de l'université. Les statuts ont dû être refondus pour répondre à une demande d'élargir la participation des représentants du monde socio-économique dans le Conseil de l'Ecole. Un Conseil de prospective a été mis en place, et une politique partenariale à l'international a été développée.

Sur la politique d'orientation stratégique, 3 points ont été définis, qui doivent guider le pilotage de l'Ecole sur l'avenir ; le premier concerne la visibilité de l'Ecole en France et à l'international qui devrait pouvoir se mesurer à la diversification des recrutements annuels ; le deuxième point concerne l'accroissement du nombre d'ingénieurs de l'école, et le troisième point concerne la définition d'un parcours de formation en cohérence avec l'offre de la FSI. Il faut comprendre que l'UPSSITECH doit être la seule école d'ingénieurs à ne pas avoir de conventions avec les formations de master de la FSI à l'heure actuelle, ce qui est paradoxal. Le but est d'arriver à terme avec des propositions qui assoient de manière conjointe les parcours ingénieurs avec les parcours de masters. Le premier objectif serait d'avoir des spécialités qui puissent être suivies par des étudiants non francophones sur l'ensemble de l'école, compte-tenu de l'obligation de mobilité à l'international des étudiants.

Cela permettrait d'accueillir d'autres étudiants, à une période donnée où les rangs s'amenuisent, par une politique qui permette d'assurer ces flux entrants en compensation. Sur la partie accroissement du nombre d'ingénieurs, il est prévu de renforcer les effectifs sur les filières existantes à l'heure actuelle, et de proposer cette nouvelle filière dans un premier temps sur la FTLV. Pour le troisième objectif, l'idée est de mettre en place des conventions qui soient propres à la FSI, où il y aurait la capacité pour des étudiants inscrits soit à l'UPSSITECH, soit sur des filières de masters, d'aller potentiellement sur les rangs du diplôme complémentaire moyennant une durée d'études un peu plus longue dans les deux cas, pour obtenir le deuxième diplôme.

Sur la partie autonomie, et dans l'avis rendu par la CTI (Commission des Titres d'Ingénieur), en mai 2017, figurait une demande visant à nous positionner par rapport à l'article L713-9, qui permet aux Ecoles d'Ingénieurs internes d'exister en tant que composantes indépendantes au sein des universités. Ce n'est pas du tout le projet qui avait été fait pour l'UPSSITECH, lors de sa création puisqu'il s'agissait d'un département à autonomie renforcée au sein de la FSI, mais il convenait d'expliquer en quoi le Directeur de l'Ecole avait une capacité décisionnelle. Au dernier colloque de la CTI, ces questions-là ont été clarifiées puisqu'elle a précisé 5 critères qui président à l'autonomie d'une Ecole d'Ingénieur.

R. GUILLET relève que le seul élément d'autonomie que l'UPSSITECH n'a pas est celui de la masse salariale.

P. JOLY dit qu'il leur appartient d'expliquer leur fonctionnement et la prise des décisions qui permettent la gestion au quotidien.

P. SAINRAT relève que dans les 5 points, il y a l'attribution des services d'enseignement et demande si c'est le cas actuellement.

P. JOLY répond qu'aujourd'hui, ce sont les Directeurs des Départements où sont rattachés les enseignants-chercheurs, autres que l'UPSSITECH, qui attribuent les charges d'enseignement. Dans la pratique, pour les enseignements qui sont faits à l'UPSSITECH, ce sont les Directeurs de spécialités qui veillent à ce que les heures faites par les enseignants-chercheurs, soient effectivement faites à l'UPSSITECH. Sur l'ensemble des spécialités. Il y avait eu des critiques sur l'approche par compétences. Chacune des spécialités a fortement travaillé. Une accroche plus attractive de la formation va être tentée en la colorant davantage géosciences qu'elle n'est à l'heure actuelle, et en espérant une capacité d'attraction plus large que le territoire régional avec l'idée d'aller sur l'apprentissage, peut-être dans un premier temps, sur des contrats professionnels, de manière dérogatoire. Après, la maquette d'enseignement est quasiment la même.

F. LATRAUBE questionne sur l'aspect dérogatoire.

P. JOLY répond que c'est déjà fait sur la spécialité SRI ; une accréditation est demandée sur un format standard mais avec la possibilité, moyennant un courrier à la CTI, de proposer des contrats professionnels en très petits volumes sur une période d'essai.

R. GUILLET relève que la CTI doit donner son accord.

P. JOLY dit que tout à fait. Il y a eu un travail fait sur la mise en place de l'alternance et une remouture à la marge des UE, pour mieux mettre en avant la partie intelligence artificielle dans la formation puisque cette partie pourrait être mutualisée avec la nouvelle proposition de formation. Mais il y a le risque pris par rapport à l'Intelligence Artificielle qu'elle passe de mode. Toute une politique d'accompagnement des étudiants a été faite, pour être sûr qu'ils puissent obtenir leur certification. Quelques éléments de contexte généraux qui ont amené l'UPSSITECH à se positionner sur une nouvelle proposition de formation : chaque année, l'université délivre 75 diplômes d'ingénieur. Le site toulousain en délivre à peu près 2700 à

2800. L'UPSSITECH n'est qu'une toute petite goutte d'eau sur la production d'ingénieurs diplômés du site. Il pouvait être stratégique d'avoir un positionnement plus marqué avec un flux de diplômés plus important sur l'Université Paul Sabatier, d'où l'idée d'aller sur une formation très porteuse sur des cœurs de métiers universitaires et d'aller sur de l'IA en Santé.

P. SAINRAT relève que 75 diplômés sur 2700, avec une spécialité à 36 étudiants, cela ne fera jamais que 100 et que ce n'est pas un argument pour défendre l'ajout de cette formation.

P. JOLY rétorque que ce n'est pas le seul argument. La création d'une nouvelle filière, ajoutée à l'augmentation des flux sur les filières existantes, signifierait qu'à l'université, on a des domaines qui sont les cœurs de métiers de l'établissement.

F. LATRAUBE remarque par rapport à l'annonce qui est faite d'une ouverture sur la FTLV, qu'il n'a pas vu d'actions ou de mesures particulières.

P. JOLY parle du travail qui a été fait au sein de la formation Systèmes de télécommunications et Réseaux Informatiques, qui vise à numériser la totalité des supports et à faire des capsules vidéo sur l'intégralité de la formation avec l'objectif de pouvoir réutiliser ces supports pour de la FTLV, ce qui est fait à l'heure actuelle sur cette filière, et qui doit essaimer sur les deux autres.

R. GUILLET relève que sur l'alternance, il est écrit dans le dossier que l'UPSSITECH a des contrats, qui en fait ne sont pas pourvus.

P. JOLY répond que la raison est administrative : les contrats professionnels ont été ouverts sous régime dérogatoire vis-à-vis de la CTI, jusqu'à concurrence de 8 ; or il y a plus de contrats qui sont proposés à la formation que de « jetons » disponibles et qu'il sera possible, si la CTI accrédite, de passer à davantage.

S. DUCHENE a des questions sur le lien avec les masters et sur les actions concrètes pour renforcer ces liens.

P. JOLY a le projet de travailler avec les Directeurs de Départements pour essayer de trouver un mécanisme de conventions qui soient pour les étudiants de master et pour les étudiants de la filière ingénieur, de façon à ce que les deux puissent obtenir le diplôme de l'autre profil. Il y a des contraintes réglementaires qui font que cela ne pourra pas fonctionner de façon complètement paritaire, mais cela pourra être très satisfaisant.

R. GUILLET s'interroge sur le soutien de la Direction de la FSI à cette démarche.

T. GAYRAUD répond qu'on peut faire des conventions entre établissements différents mais pas en interne. Il faut trouver une autre forme et aujourd'hui, c'est un accord qui permet à un élève ingénieur, inscrit en Master dans le cadre d'une co-accréditation avec un établissement extérieur, d'avoir un certain nombre d'UE qui lui sont conférées pour le Master à proprement parlé, par un des enseignements qu'il suit dans son Ecole d'ingénieur. Du point de vue de la CTI et du point de vue de l'établissement, la finalité majeure des diplômes d'ingénieur est une finalité d'intégration du milieu professionnel et industriel, mais pas forcément du milieu recherche. Il y a une autre possibilité, avec des élèves ingénieurs qui dans leur cursus à l'UPSSITECH préfèrent en fait faire un master.

P. JOLY ajoute que la pression sur les conventions-accords, à l'UPSSITECH, n'est pas la même que pour les autres Ecoles d'ingénieur. Les étudiants de l'UPSSITECH savent très bien qu'ils peuvent faire une thèse à la sortie, et n'ont pas vraiment l'idée que le master est

la sortie pour pouvoir entrer en thèse. Les demandes sont plutôt celles d'approfondir des connaissances sur tel ou tel sujet, cœur de métier sur les filières actuelles, et la passerelle n'existe pas de manière explicite. C'est plus dans cet esprit que l'on va travailler.

A.WALTERS précise que tous les masters ne préparent pas uniquement à une thèse, et qu'il y a aussi des masters professionnalisants.

R. GUILLET dit qu'ils font les deux aujourd'hui.

A.WALTERS répond que oui, mais qu'on n'est pas forcément obligé de faire une thèse parce qu'on fait un master.

T. GAYRAUD est tout à fait d'accord. Il rajoute que les masters ont, pour un certain nombre de domaines, un niveau de technicité supérieur à ce qui peut être fait en Ecole d'ingénieur et c'est ce que viennent chercher les élèves des Ecoles d'Ingénieur, y compris extérieurs, qu'ils n'ont pas parfois ; ça peut paraître paradoxal mais les formations d'ingénieur sont de plus en plus généralistes.

P. SAINRAT rajoute : sauf à l'UPSSITECH.

T. GAYRAUD dit que c'est exactement cela. Il y avait la notion d'ingénieur généraliste et c'est ce qui se fait de plus en plus et à l'UPS, on défendait la notion d'ingénieur expert, d'un point de vue technique. Il y a aussi la dernière catégorie des écoles d'ingénieur les plus prestigieuses qui font des ingénieurs managers.

R. GUILLET annonce à présent la présentation de la demande de la nouvelle spécialité par Adrian BASARAB.

Adrian BASARAB se présente, MCF HDR à Paul Sabatier puis à l'IRIT.

Cela fait plus d'un an que le travail a commencé sur cette nouvelle offre de formation, appelée Technologie Pour la Santé, avec l'aide de Philippe JOLY, et en collaboration avec Denis KOUAME, Professeur à l'IRIT, et Clara FOURNIER-NOEL, responsable du Master Génie Biomédical. Le contexte et la motivation de cette nouvelle spécialité proviennent du besoin de plus de technologie pour pouvoir soutenir une médecine compliquée de manière efficace. L'idée de départ, dans le cahier des charges, était d'avoir une forte composante Intelligence Artificielle. Et ceci motivé par le Rapport Villani qui a permis à Toulouse d'avoir un projet 3 IA ANITI, mais également par un cadre normatif, européen notamment, qui autorise maintenant de l'intelligence artificielle dans les technologies de la santé. Les étudiants visés sont ceux des classes préparatoires, des IUT, des Licences, avec les compétences en plus du socle ingénieur.

Le programme a été articulé autour de blocs de compétences : l'intelligence artificielle, les dispositifs médicaux et la réglementation, le dispositif d'Image-e, les mesures électro-physiologiques, les systèmes informatiques, qui permettent que la donnée médicale puisse circuler, l'imagerie (traitement d'image, du signal), l'instrumentation médicale, les sciences des données. Ensuite il y a eu une série de démarches auprès des collègues impliqués de près ou de loin dans cette formation. Cela a commencé naturellement par l'Ecole d'Ingénieurs à Castres ISIS, qui a une spécialité e-santé « Informatique pour la Santé ». Le programme leur a été présenté, ils ont présenté le leur, et on a essayé d'articuler cela et de montrer les complémentarités, plus que le chevauchement.

Il y eut aussi concertation sur le processus de recrutement, et aussi avec des entreprises dont l'appui est nécessaire, d'abord avec Biomédical Alliances, avec un retour très positif. Ils ont rencontré plus de 10 entreprises, parmi lesquelles des start-up, des pme, des grands groupes également, dont ils ont demandé et obtenu le soutien. Par ailleurs, au niveau de la Santé et du CHU, il y a eu réunion avec les Doyens des facultés de médecine et de pharmacie, et rencontre d'un ingénieur en IA, recruté par le CHU de Toulouse pour

justement cadrer tout ce qui est fait en IA ; là encore retour très positif. Une équipe a été constituée pour montrer le rapprochement entre la partie informatique et le CHU. Ensuite, les équipes pédagogiques ont été consultées, à commencer par celles de l'IA. Il y a déjà de l'IA à l'UPSSITECH, avec un certain nombre de modules que l'on va pouvoir mutualiser, ensuite il y a le Master Informatique IARF, le master InfoSID, et c'est avec eux que le programme a été construit. Il y a également la partie signal-images avec le Département EEA, la partie Biologie car la Santé a aussi une composante Bio. Avec les responsables du Master Bio-Informatique, ont été créées 2 à 3 UE. Il y a aussi de la réalité virtuelle augmentée, qui pour l'instant n'est pas vraiment utilisée en Santé, l'imagerie en 3D, la vie artificielle, le partage d'informations en Santé, qui est vraiment le domaine de ISIS, qui va prendre en charge ce module.

R. GUILLET demande si cela veut dire qu'aujourd'hui, ils disposent d'une équipe pédagogique constituée.

A. BASARAB dit que pour l'instant, ce n'est pas contractualisé. S'il y a validation par l'université, et accréditation par la CTI, alors la 1ère année pourra être ouverte dans un an, très mutualisée avec l'UPSSITECH.

R. GUILLET s'interroge sur la viabilité du fonctionnement, et demande s'il n'y a pas de poste associé à cette ouverture.

P. JOLY dit que c'était dans le cahier des charges au début, de trouver des collègues qui donnent un accord informel en cas d'ouverture, et que le travail a consisté à trouver toutes les mutualisations possibles et pour ne pas dupliquer ce qui pouvait être fait par ailleurs.

A. BASARAB confirme qu'ils essaient de s'appuyer le plus possible sur des UE qui existent déjà pour que la formation soit soutenable et il commente le tableau.

R. GUILLET rappelle que la CFVU doit donner un avis sur l'ensemble du dossier UPSSITECH et sur l'ouverture plus spécifique de cette nouvelle spécialité, sachant que le calendrier est très contraint, et que cela n'est pas encore passé à la FSI.

P. JOLY précise que le dossier doit être à la DGEISIP le 15 septembre.

R. GUILLET dit que le conseil de la FSI est le 12, et que l'avis de la CFVU sera sous réserve de l'avis favorable de la FSI.

P. SAINRAT s'inquiète de ce que beaucoup de choses sont communes, d'où l'opportunité d'avoir un master EEA-RM-GBM s'il existe encore dans la prochaine accréditation et cette formation-là dans l'UPSSITECH, et ensuite de savoir s'il y eu consultation des autres écoles du site, en particulier l'INP.

R. GUILLET dit que globalement dans le dossier il manque un positionnement sur l'offre de formation en interne, par rapport aux Masters existants, et également sur le site.

P. JOLY répond que sur les liaisons avec RM-GBM, la CTI demande à ce que les formations soient positionnées en domaines, et que c'est l'équivalent des mentions pour les Masters, mais que cette liste est relativement limitée. Ce qui pouvait paraître le plus proche du projet est Génie biomédical du Master EEA, d'où la participation de sa responsable dans la construction de cette proposition. Il a fallu retravailler la maquette de la formation pour bien la dissocier de ce qu'il y avait dans les parcours du master. En ce qui concerne le positionnement sur l'offre de formation du site, ces éléments ont été présentés au sein du Collège Toulouse Tech, qui comprend toutes les écoles d'ingénieurs, de manière très en amont. ISIS, dont le cœur de métier est de faire de l'information sur l'informatique en Santé,

a manifesté son inquiétude sur l'ouverture de cette formation, d'où la nécessité de travailler beaucoup avec eux pour reboucler et faire quelque chose qui se positionne de manière relativement distincte, de la formation qu'ils peuvent faire. Excepté ISIS les autres n'ont pas exprimé d'opposition. La réserve de Toulouse Tech était liée à ISIS qui devait donner son accord, finalement obtenu.

R. GUILLET regrette que ces éléments n'apparaissent pas clairement dans le dossier ni comment les choses s'articulent avec les masters existants.

A. BASARAB reconnaît que c'est avec le master LBGM qu'il y a le plus de chevauchement, mais qu'il y a dans la formation proposée la partie IA et Apprentissage, qui représente quasiment un tiers du programme, et qui est une spécificité qui la démarque clairement des masters existants. On ne peut nier cependant certains chevauchements avec des masters, tels Signal-Images et Applications du EEA, qui ont aussi une composante imagerie, le centre de gravité des deux formations n'étant, cela dit, pas le même, le nôtre est davantage orienté vers IA alors que le leur porte davantage vers le traitement d'images. Par rapport à EEA, il y a beaucoup plus d'informatique, notamment de la programmation, et même si tout cela n'apparaît pas dans le dossier, le travail a été fait avec les collègues pour leur démontrer notre spécificité.

T. GAYRAUD ajoute que l'élément fortement différenciant, c'est effectivement l'IA, et que cela correspond à une stratégie de l'établissement et la filière correspond à une opportunité du point de vue ingénieur. Et si ces éléments de discussion relatifs aux Masters ne sont pas apparents dans le dossier, cela s'explique par le positionnement de la CTI par rapport aux Masters qui est mineur. Ce qui intéresse la CTI, c'est le positionnement du cursus par rapport aux autres Ecoles d'ingénieur. Et même c'est paradoxal, parce que le fait qu'on ait une formation proche, n'est pas pour la CTI un élément de soutien pour la formation. A l'UPS, nous avons des masters et une école d'ingénieur, il fallait bien qu'ils se positionnent l'un par rapport à l'autre. Le dispositif a évolué, c'est en voie de normalisation et c'est aussi l'opportunité de le faire avant que d'autres établissements toulousains ne le fassent.

R. GUILLET dit qu'il est important que le travail ait été fait en amont et qu'il comprend bien que la CTI n'est pas intéressée par nos masters. Il demande aussi pourquoi la formation est nommée Technologie pour la Santé, et non IA pour la Santé, car le dossier est très orienté IA.

P. JOLY rappelle l'historique de la demande de création du conseil de prospective, où était mentionnée IA et Santé et au moment de déposer la lettre d'intention à la DGESIP, on a pensé qu'on allait cibler un secteur relativement spécialisé, sans savoir si nos collègues seraient d'accord pour aller dans cette direction, et donc on a fait une proposition un peu plus large, Technologie pour la Santé. Il dit qu'il est probable, lorsque la CTI viendra faire l'audit, qu'elle nous demande aussi de changer d'intitulé.

P. SAINRAT trouve l'idée formidable d'autant qu'en France, nous sommes une des rares universités à avoir à la fois Science et Santé, mais il persiste à dire que GBM pourrait avoir des craintes, car il y a quand même beaucoup d'imagerie dans la filière UPSSITECH, et la justification de l'existence des deux lui paraît un peu difficile.

P. JOLY rétorque qu'en l'état actuel, on peut pressentir que les flux de recrutement de cette filière ne sont pas les mêmes profils que ceux recrutés aujourd'hui sur le parcours GBM.

S. PUECH ajoute que la réforme des études de santé va créer des passerelles.

T. GAYRAUD rappelle qu'il y a très peu de recrutement au niveau de la 2<sup>ème</sup> année de l'UPSSITECH, et que les étudiants sont admis au niveau de la 1<sup>ère</sup> année, ce qui est

l'équivalent de Bac+2. Ces étudiants qui vont candidater sur le Master sont a priori 1 an plus loin dans les études. Ce qui peut être demandé à la spécialité, c'est que le recrutement de 2<sup>ème</sup> année reste mineur de façon à ce qu'on ne puisse pas avoir des candidats qui arrivent en demandant l'entrée en Master, et l'entrée en 2<sup>ème</sup> année d'école d'ingénieur sur titre. Une différenciation peut être marquée en faisant essentiellement un recrutement en 1<sup>ère</sup> année d'école d'ingénieur, et pas des étudiants qui ont un Bac + 3, et qui pourraient postuler et rentrer dans les filières des masters existants. Cette maîtrise du recrutement, c'est la filière qui l'a. Il vaut peut-être mieux avoir un peu moins d'étudiants pour démarrer, mais qui soient dans la filière afin de gérer en bonne intelligence pour que cela n'ait pas d'impact sur les filières existantes.

R. GUILLET ignorait que l'UPSSITECH recrutait beaucoup d'étudiants titulaires de DUT, et demande quel public de Bac +2 était visé, avec cette formation en terme de recrutement. Autrement dit, quels sont les DUT qui peuvent faire cette formation ?

A. BASARAB répond qu'il y en a 2 principalement, Informatique et Génie Electrique Industrielle.

R. GUILLET demande si cela peut avoir un impact sur les DUT qui vont en L3.

T. GAYRAUD précise que les DUT qui viennent ne sont pas forcément originaires du site toulousain. L'objectif c'est de se servir de l'attractivité de l'école d'ingénieur pour créer des flux exogènes, qui viennent de l'extérieur et pas de l'établissement. Au niveau de la FSI, la présentation du projet a été faite en commission pédagogique ; la discussion avec EEA quant au positionnement des masters a été lancée, les choses évoluent et on aura le passage définitif jeudi prochain en conseil de la FSI.

P. JOLY ajoute que les filières de recrutement concernées sont aussi SRI et STRI de l'UPSSITECH. On a 24 places pour SRI, et 36 pour STRI, et cette année c'est la première fois qu'on refuse des étudiants avec des avis de poursuite d'études très favorables en phase de recrutement.

R. GUILLET demande pourquoi il n'y a pas d'augmentation des capacités d'accueil dans les autres filières. Sinon, et malgré des coquilles dans le dossier, il constate que c'est un beau projet et propose, au-delà du dossier en tant que tel, de donner un avis favorable à la fois à la demande d'une nouvelle accréditation et à l'ouverture de cette nouvelle spécialité. Il s'interroge cela dit sur les statuts. Il est question dans le dossier de modification de statuts, or ceux-ci ont été votés en 2013 et passés en CFVU.

P. JOLY pense que dans la procédure ils passent directement en CA, votés et modifiés à la FSI.

R. GUILLET dit que ce n'est pas bloquant, et qu'on en reparlera.

T. GAYRAUD dit qu'effectivement cette modification a donné lieu à un avis favorable de la FSI

**Avis favorable sur ces deux demandes à l'UNANIMITE, sous réserve de l'avis favorable du Conseil de la FSI**

**Avis favorable sur le renouvellement et sur la nouvelle spécialité : unanimité.**

**VII – CONVENTION MASTER SPACEMASTER\* (A. WALTERS)**

R. GUILLET propose la présentation rapide des contours de ce master par Adam WALTERS et Fabrice DUMAS interviendra s'il y a des questions plus globales sur les Relations Internationales du dossier.

A.WALTERS expose le cadre du spacemaster, qui est un projet qui existe depuis 2005, et qui est maintenant bien établi. Il concerne un réseau d'universités européennes (Suède, Finlande, Royaume-Uni, République tchèque), plus des partenaires associés principalement pour les stages. La convention a été élaborée avec tous ces partenaires et au moindre changement, il faudra tous les consulter. Environ 50 étudiants sont concernés, partout dans le monde et en Europe, et il y a beaucoup plus de candidats. Il compte pour 120 ECTS, comme un master typique et il y a une 1<sup>ère</sup> année commune à tous les étudiants, qui commence en Suède, puis une 2<sup>ème</sup> année où l'on joue sur les spécialités de chacun des partenaires ; à Toulouse, entre 10 et 12 étudiants seront pris en 2<sup>ème</sup> année.

Le spacemaster est un master conjoint en sciences de l'espace et technologies, et l'objectif est de faire valoir l'expérience de chacun des partenaires, qui est complémentaire, pour proposer un master au niveau européen. Les étudiants recrutés ont un champ assez large : ce peut-être physique, physique de l'espace, astronomie, ingénierie, électronique, mécatronique, technologies spatiales, mathématiques, informatique etc... mais le plus souvent ingénierie.

Il est important que les étudiants aient un niveau suffisant en mathématiques et aussi en anglais car tous les enseignements sont dispensés dans cette langue. Dans ce master, on ne se concentre pas uniquement sur le scientifique, mais sur tout ce qu'il faut acquérir pour être indépendant dans les domaines et l'industrie spatiale principalement, et mener des projets. A Toulouse il y a deux parcours : un qui est plutôt orienté ingénierie spatiale, et un qui est plutôt orienté métiers de la recherche. A la fin les étudiants ont un double diplôme, et un supplément où tout ce qui a été fait est spécifié.

Des intervenants proviennent de l'industrie aéronautique et spatiale et les étudiants trouvent des stages auprès d'eux, et assez souvent du travail. Un accueil spécifique est mis en place pour ces étudiants qui arrivent de l'étranger, et qui ne connaissent pas notre système. C'est aussi bénéfique pour nos propres étudiants, car le fait que les enseignements soient en anglais leur profite. Il y a aussi beaucoup d'étudiants de ce spacemaster qui sont déjà allés travailler dans l'industrie et qui reviennent faire des études ajoutant un complément à la formation, enrichissant pour nos propres étudiants. Il y a des événements qui lient les étudiants, avec l'exemple de la cérémonie de graduation, qui a lieu chaque année chez l'un des partenaires, où les anciens étudiants du spacemaster sont invités. Ce fut à Toulouse en 2016, ou à Pragues en 2017 ... Les contacts des étudiants du spacemaster avec les anciens est un élément pour les aider à trouver assez rapidement du travail.

R. GUILLET constate qu'il s'agit d'un renouvellement pour les 5 années à venir, et il présume que la FSI soutient la prolongation de cette convention.

T. GAYRAUD le confirme.

R. GUILLET détaille ce qui est écrit dans le document, à savoir que pour les étudiants de l'Université Paul Sabatier, la 1<sup>ère</sup> année se passe en Suède, où les frais d'inscription sont nuls pour tout étudiant de l'Europe, et de 140 000 couronnes suédoises pour les étudiants hors Europe. Quand les étudiants arrivent en 2<sup>ème</sup> année à Paul Sabatier, il y a 2 000 euros de frais d'inscription pour les européens, mais ce n'est pas explicitement dit, et 2 500 euros pour les non-européens. Il s'interroge sur la légalité de ces frais d'inscription.

A.WALTERS précise que le spacemaster est une formation européenne qui doit être administrée au niveau européen avec un changement de pays, ce qui implique d'avoir un support pour, par exemple, trouver de l'hébergement à l'arrivée des étudiants, aider pour des problèmes de visas, ouvrir un compte en banque etc, et autres, mettre en place également des cours d'adaptation, de français et d'autres activités complémentaires. C'est l'Europe qui

a demandé à ce que ce master soit financièrement indépendant quand il était erasmus+, et qu'il puisse continuer sans son aide. Auparavant, les étudiants non européens payaient beaucoup plus, et cet argent était redistribué aux universités partenaires selon les frais qu'ils demandaient. On a essayé de diminuer globalement les frais, tout en gardant un minimum de frais de fonctionnement pour que le master existe.

V. ONG MEANG dit qu'il faudrait une comptabilité de coûts dans une annexe financière.

F. DUMAS répond que les sommes ne sont pas versées à l'UPS mais à l'Université suédoise qui va ensuite reverser le montant au prorata d'étudiants qui vont venir. Aux RI, il y aura une opération (OTP) qui permettra de justifier totalement les dépenses. En termes de coût humain d'abord, puisqu'il y a un personnel administratif qui va consacrer une partie de son temps à gérer cet argent, et toutes les dépenses faites dans le cadre du master apparaîtront dans cette OTP.

F. BENOIT-MARQUIE dit qu'il n'empêche que cela peut être très discriminant pour un étudiant et demande s'il peut y avoir une exonération, une bourse ou une aide de l'UPS.

A.WALTERS répond que souvent, les étudiants qui arrivent de l'étranger, ont déjà des bourses de leur pays, et que si on envisage de donner des bourses, il faudra alors augmenter les frais d'inscription pour avoir cette marge d'argent disponible.

F. DUMAS ne pense pas que cela soit une solution car les coûts ont été calculés au plus près. Si on veut se laisser la possibilité de donner des bourses, on augmente les frais d'inscription de 500 euros, pour 5 inscrits, on a une bourse qu'on peut offrir à quelqu'un qui n'a pas les moyens, mais il faudra que cela soit auto-financé, à moins qu'il y ait une ligne budgétaire dédiée. Il y a déjà des bourses de mobilité qui sont données par les RI, sur critères sociaux.

R. GUILLET dit que personne ne souhaite remettre en question l'existence de ce spacemaster, qui est une réussite, mais qui engendre des coûts. Malgré tout, il y a un contexte légal. Sur 2 000 euros, les droits d'inscription sont inclus et ils sont sans doute reversés à la FSI.

F. DUMAS répond que oui, sur les 2 000 euros que versent les étudiants, les frais d'inscription réglementaire du master sont reversés à la FSI.

R. GUILLET dit qu'il est compréhensible qu'il y ait des coûts, mais que l'étudiant, selon l'université où il va, n'a pas du tout les mêmes frais. Ensuite, le programme est géré par la Suède avec certainement un budget global de fonctionnement.

A.WALTERS dit que le système est au contraire beaucoup plus juste pour nous mais qu'effectivement, l'étudiant doit décider dans quelle université il va et il sait ce qui lui en coûtera.

R. GUILLET demande qui décide de cela au final.

A.WALTERS précise que c'est l'étudiant qui demande et que la sélection se fait à deux niveaux : consortium pour la 1<sup>ère</sup> année, et pour la 2<sup>ème</sup> année, les universités disent combien d'étudiants elles peuvent accueillir et ainsi prendre ceux qui correspondent le mieux aux critères définis.

R. GUILLET prend l'exemple d'un étudiant français qui aurait fait la L3 à l'UPS, qui candidate au spacemaster, part en Suède donc, et qui veut revenir faire le M2 à Toulouse ; il paye 2 000 euros.

A.WALTERS dit que normalement oui.

R. GUILLET évoque le cas de l'étudiant qui partirait en mobilité en Suède, pendant son M1.

A.WALTERS dit qu'il en a tout à fait le droit, mais en mobilité Erasmus, pas dans le cadre du spacemaster.

F. DUMAS reconnaît cette discrimination et qu'effectivement l'étudiant paye pour avoir un label, mais il y a délivrance d'un double diplôme.

S. THEBAULT dit en substance, que ce label spacemaster ouvre des possibilités professionnelles très importantes ce qui est une vraie valeur ajoutée pour les étudiants. Ce qui la gêne cependant, c'est que ces 2 000 euros de frais d'inscription ne sont pas suffisants pour couvrir tous les frais universitaires, et que le reste de l'argent vient de l'UPS, ce qui veut dire que ces étudiants bénéficient en grande partie du service public. S'agissant d'un master européen, pourquoi l'Europe ne veut pas s'impliquer financièrement

A.WALTERS souligne que lorsqu'un étudiant Erasmus arrive ici, il ne paye pas le vrai coût de la formation non plus, et qu'il pense qu'il y a bénéfice pour la France et pour notre université de continuer à avoir des étudiants qui viennent de l'étranger.

F. DUMAS dit pour être complet dans la réponse, que la somme de 2 000 euros, correspond uniquement au surcoût du label.

S. THEBAULT se demande comment fonctionnent d'autres universités.

V. ONG-MEANG abonde dans ce sens et trouve étonnant que les universités impliquées n'aient pas le même barème.

R. GUILLET demande, puisque le document est valable 5 ans, si l'annexe financière ne pourrait pas faire l'objet d'un avenant annuel, ce qui permettrait d'en discuter davantage.

A.WALTERS trouve cette idée intéressante mais techniquement, il faut que les étudiants qui choisissent de faire le spacemaster, ait l'information disponible, car un étudiant qui entre en 1<sup>ère</sup> année maintenant, ne vient pas à Toulouse mais en Suède et les coûts doivent être affichés, bien en amont avant leur arrivée à Toulouse la 2<sup>ème</sup> année.

R. GUILLET demande si ces étudiants peuvent bénéficier d'une bourse Erasmus.

A.WALTERS répond qu'ils ne peuvent pas bénéficier d'une bourse Erasmus-Etudes, parce qu'ils doivent être inscrits à l'UPS pour avoir le diplôme ; par contre, au 2<sup>ème</sup> semestre, il pense qu'ils peuvent y prétendre pour faire le stage d'une part, ou alors, ils sont rémunérés et donc, ils ont un peu d'argent.

R. GUILLET pense que ce sont des éléments qu'il faudrait avoir.

F. DUMAS dit que la question est celle des étudiants qui restent ici et qui peuvent être en train de payer pour les étudiants qui partent en Suède puisque eux ne payent pas. En Suède, le budget des universités varie d'une année sur l'autre, au prorata du coût des formations. Si le coût des formations augmente, le gouvernement donne plus d'argent à l'université, parce que les études doivent être gratuites en Suède. Les étudiants qui sont en 2<sup>ème</sup> année, et qui restent en Suède payent 116 euros.

S. THEBAULT dit qu'en France aussi les études devaient être gratuites ou en tous cas,

subventionnées par des bourses, et que si elle comprend bien qu'il y ait nécessité du surcoût par rapport au label, en tant que représentante étudiante, elle est choquée qu'un étudiant pour pouvoir venir faire des études en France, qui ne sont pas des études dans un institut privé mais à l'université publique, doivent payer 2 000 euros.

R. GUILLET revient sur sa proposition de demander aux partenaires s'ils sont d'accord pour que l'annexe financière sorte de la convention globale et qu'elle soit revue annuellement,

F. DUMAS liste, de mémoire, les actions menées dans le cadre du spacemaster : une semaine au Pic du Midi, des cours de FLE, des cérémonies de graduation, d'accueil, la prise en charge de la Toul'box pour que les étudiants puissent trouver un logement quand ils arrivent à Toulouse.

P. SAINRAT souligne qu'une annexe dans une convention n'a aucune valeur. C'est une annexe, et cela veut dire que chaque année, elle peut être revotée

R. GUILLET dit que dans ce cas, on la vote en l'état.

P. SAINRAT approuve ceci car de toute façon, le CA doit valider les aspects financiers.

R. GUILLET demande de donner un avis favorable pour la poursuite du partenariat et la signature de cette convention sur les 5 années à venir, en laissant le CA décider des aspects financiers.

**Avis favorable : 1 abstention ; 20 pour.**

\*vote requis

La séance est levée

**COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE  
UNIVERSITAIRE DU 15 octobre 2019**

**ETAIENT PRESENTS :**

R. GUILLET – S. DUCHENE – P. SAINRAT – A. WALTERS – V. ONG-MEANG – P. LAURENS – S. MASTRORILLO – C. PEYRE – F. BENOIT-MARQUIE – B. JAMMES – M. FABRE – F. LATRAUBE – A. AMOROS – G. IBANEZ – L. THOMAS.

**ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :**

D. LOUSTAU, Directrice de la DEVE – T. GAYRAUD, représentant le Directeur de la FSI – E. FRANKENBERG, représentant le Directeur de l'IUT de Toulouse – N. ENAUD, représentant le Directeur de l'IUT de Tarbes – S. PUECH, Responsable de l'affichage de l'offre de formation au SCUJO-IP.

**ETAIENT REPRÉSENTES :**

B. SALLERIN – O. EICHWALD – A. TOURRETTE – D. FABRE – M. TOURNIER – A. UONG

**I – INFORMATIONS GENERALES**

**Accès aux études de santé**

R. GUILLET, informe du passage au CNESER, de l'arrêté. Ce texte sera publié la semaine prochaine. Il rappelle l'enjeu qui est à la fois celui de la mise en place du dispositif, mais à très court terme, l'affichage sur parcoursup avec aussi InfoSup début décembre. Il a rencontré les responsables de Santé, qui ont fait un état des lieux de leurs avancées. Il y a eu une réunion à l'UFTMIP où il a eu confirmation que UT1, UT2, Champollion se préparent, et pour le Droit c'est quasi prêt. Il va rencontrer rapidement la FSI et la F2SMH pour voir ce qu'il en est en interne, et à la CFVU du 19 novembre, les éléments seront prêts à être votés. Le Ministère donne jusqu'au 31 mars pour ajuster les capacités d'accueil mais la discussion autour de ces capacités est nécessaire pour réfléchir à la mise en place des mineures santé ou mineures disciplinaires.

V. ONG-MEANG demande s'il y a un cahier des charges qui pourrait être transmis aux directeurs des composantes qui eux-mêmes pourraient ensuite le ventiler sur les personnes de terrain.

R. GUILLET dit que les VP CFVU ont demandé un report mais cela a été refusé par le Ministère et même si le texte n'était pas encore consolidé au 26 septembre, les grandes lignes sont connues depuis longtemps.

S. MASTRORILLO donne quelques informations. Le Ministère a bien conscience que dans les universités françaises, il y a 3 mentions de Licence en tension : psychologie, staps, sciences de la vie. Il n'y aura pas d'injonction du Ministère pour ces Licences. Il est nécessaire pour la FSI et la F2SMH que les étudiants qui seront en Staps ou dans les mentions de Licence de la FSI, aient la possibilité de suivre la mineure Santé, et de voir avec les Facultés de Santé, la mise en place des mineures permettant aux étudiants qui ne continueront pas en MMOP d'intégrer une licence, L2 de Maths, de Physique, de Staps.

R. GUILLET dit qu'il s'agit de savoir si on augmente les capacités d'accueil à la F2SMH, dans le cadre de cette réforme, et si, sans les modifier, il y a possibilité d'intégrer les mineures

santé.

T. GAYRAUD souligne que la difficulté au niveau des composantes, est le facteur d'échelle, et de savoir dans l'arrêté, s'il faut faire une mineure science en santé ou pas. Il faut voir en termes de moyens, notamment en ressources humaines, quels sont les domaines qui pourront le faire ou pas. La FSI ne peut à elle seule intégrer tous les étudiants qui vont être concernés sauf à avoir des moyens, bâtiments, postes, qui permettraient de revoir sa position.

R. GUILLET convient que pour la rentrée 2020, tout ne va pas être complètement prêt. Il y a d'ailleurs dans l'arrêté, un article qui prévoit des dérogations pour l'année universitaire 2020/2021, sachant en plus, qu'il y aura les étudiants redoublants de PACES. PACES ne disparaît pas du jour au lendemain.

T. GAYRAUD redoute les difficultés car l'annonce de la réforme au niveau du public produit chez les étudiants la question de savoir quelle est la meilleure politique pour pouvoir accéder aux études de santé.

R. GUILLET dit qu'il y a une réponse simple à cela : soit l'étudiant est complètement fixé sur son projet et veut à tout prix faire des études de médecine, pharmacie mais envisage quand même un autre projet, et c'est là qu'il faut qu'il prenne la mineure correspondant à cet autre projet, soit l'étudiant aimerait bien être médecin mais sait que cela va être compliqué parce que cela restera sélectif, auquel cas on peut lui conseiller d'entrée de faire une L1 avec une mineure santé, ce qui lui permettra de tenter la filière santé ensuite, sans avoir perdu de temps.

T. GAYRAUD pense que la réforme de la PACES pour qu'elle soit équitable, devrait s'appliquer aux néo-bacheliers.

R. GUILLET répond qu'il est prévu une déclaration sur l'honneur de l'étudiant certifiant qu'il n'a pas déjà utilisé une chance ailleurs, car le principe est qu'il y a deux chances.

### **Accréditation et co-accréditation**

R. GUILLET informe qu'il y a eu une réunion à l'UFTMIP où a été abordée la question de l'accréditation, en particulier des Masters, et il va revenir vers les composantes pour avoir une vision de ce qui se passe, puisque l'enjeu est celui des éventuelles co-accréditations.

### **Atelier des formations interdisciplinaires**

R. GUILLET informe que dans le cadre de l'appel à projet pour l'atelier des formations interdisciplinaires c'est l'UT3 qui en a le plus transmis avec une quinzaine de fiches remontées à l'UFTMIP. Les directeurs et doyens des composantes n'étaient pas toujours en copie or il faut qu'ils soient informés des projets afin de les soutenir.

### **Droits d'inscription des étudiants extra-communautaires**

R. GUILLET relate la position du Conseil Constitutionnel qui a rappelé le principe de gratuité des études dans l'enseignement supérieur, sous réserve de la possibilité de percevoir des droits « modiques ». Le Gouvernement considère pour sa part que les droits d'inscription différenciés proposés sont modiques au regard du coût des formations. Les associations et les syndicats qui ont saisi le Conseil Constitutionnel ne sont donc pas complètement satisfaits de cette réponse.

### **Délibérations et documents de la CFVU**

R. GUILLET rappelle que les documents votés par la CFVU sont toujours associés aux délibérations et envoyés au Rectorat dans leur version définitive, incluant les modifications demandées en CFVU. Sans ces versions définitives, les délibérations ne sont pas transmises, ce qui veut dire que ce qui a été voté ne peut pas être appliqué. C'est de la responsabilité, en particulier des composantes, de veiller à fournir les documents définitifs au secrétariat de la CFVU.

### **Cours en ligne**

R. GUILLET fait état d'une saisine par un personnel enseignant de la FSI qui a découvert que ses cours étaient en ligne et vendus en ligne sur le site STUDOC.

V. ONG-MEANG dit que c'est fréquent.

R. GUILLET dit que les étudiants n'ont pas conscience que les cours qui sont sur MOODLE ne leur appartiennent pas.

S. MASTRORILLO fait remarquer que sur la plateforme Studoc, ce sont des prises de notes d'étudiants qui ont assisté à un cours. A qui appartiennent ces prises de notes ? C'est la vraie question.

R. GUILLET rétorque que ce ne sont pas seulement des prises de notes mais dans le cas présent les powerpoints du collègue, faisant référence par ailleurs à des publications externes ou d'autres auteurs. Il y a un vrai problème de droit. A ce sujet, il a écrit à la DEVE et au SAJE car il veut savoir d'abord ce qu'il en est d'un point de vue purement juridique, et consulter le réseau VP CFVU sur ce qu'ils font par rapport à ce problème. Il faudrait aussi revoir la charte informatique pour préciser l'utilisation de MODDLE : quelle utilisation peut faire l'étudiant des documents déposés sur MOODLE ?

T. GAYRAUD remarque que l'étudiant n'est pas rémunéré sur STUDOC. S'il dépose des cours, il peut en récupérer d'autres. C'est un système d'échanges. On a dans certains cas le nom de l'enseignant, le nom de l'université. Le site est localisé aux Pays-Bas.

V. ONG-MEANG n'est pas contre la diffusion si les auteurs de l'université posent un accord de principe. Elle tente d'expliquer à ses étudiants que quand ils produisent un document, en stage ou à l'extérieur, ils doivent prendre la charte graphique de l'UPS, à laquelle ils appartiennent.

R. GUILLET suggère de mettre systématiquement le logo de l'UPS.

### **II- COMPTES-RENDUS DES CFVU**

R. GUILLET rappelle qu'il y a du retard dans les compte-rendus et suggère que pour avancer, soit on approuve ceux qui sont soumis aujourd'hui au vote sous réserve des modifications qui seraient remontées, soit on reporte le vote de ces compte-rendus et de ceux antérieurs.

Il est décidé le report.

### **III- CONSEILS DE PERFECTIONNEMENT SECTORIELS**

R. GUILLET informe qu'au niveau du site toulousain, il a été décidé de créer des Conseils de Perfectionnement Sectoriels, au-delà des Conseils de Perfectionnement de Mentions. Il y en

a 6, par grands secteurs : Agri-Agro, Bâtiment, Numérique, Social et Médico-Social, Sport (dont les contours ne sont pas encore définis), Industrie.

Ces CPS sont portés par l'UFTMIP et d'un point de vue opérationnel, il y a 2 secteurs qui vont être pilotés par l'UT3, Bâtiment et Sport.

L'objectif est, que dans ces CPS qui regroupent de nombreux acteurs socio-économiques, il y ait au-delà des représentants institutionnels tels que le VP CFVU ou le Directeur de la MFCA, des représentants des formations. Leur rôle serait celui d'écouter ce que peut dire le monde socio-économique, le rapporter aux responsables de mentions et aux composantes, et inversement de communiquer sur l'offre de formation actuelle ou à venir. Dans les deux sens. Il y a de l'information qui doit remonter, le représentant doit être informé de l'offre de formation du secteur et il doit faire redescendre les informations.

T. GAYRAUD précise qu'en même temps la FSI a réfléchi pour avoir le responsable de formation le plus approprié.

R. GUILLET a demandé aux composantes de proposer des noms et pense qu'il serait intéressant d'avoir des retours de ces conseils en CFVU.

V. ONG-MEANG propose de revoir les périmètres de ces conseils et des personnes qui pourraient y participer au sein de l'UPS. Elle ajoute qu'il y a encore une méconnaissance des formations.

R. GUILLET répond que la MFCA fait un travail actuellement d'association de chaque formation aux secteurs et qu'il y aura un travail de validation de l'ensemble de nos formations aux différents conseils de perfectionnement sectoriels.

T. GAYRAUD souhaite que quand deux représentants sont prévus, il soit précisé IUT et FSI et que dans une annexe, soit également précisée la frontière entre eux.

R. GUILLET répond que la MFCA a proposé un rattachement principal et un rattachement secondaire. Le Conseil de perfectionnement sectoriel social et médico-social peut interroger quant à la représentation de l'établissement mais l'idée n'est pas de représenter chacune des formations mais l'ensemble de l'établissement. Le choix qui a été discuté concernant Agri-Agro et Industrie était de dire que l'UT3 sur le site représentait une large part de ces secteurs, et qu'il paraissait normal dans un équilibre, qu'il y ait deux représentants par rapport aux autres établissements. A partir de là, s'est posée la question de qui pourrait être représentatif des formations Agri-Agro, et on est allés vers les IUT et la FSI. Pour social et médico-social, il va falloir réfléchir à qui peut être représentatif des formations de l'UT3 dans ce CPS.

#### **IV-PROJET ACORDA** (M. LÊ HUNG – M. CLAVERIE – J. SZWAT)

ACORDA : pour une Ambition Commune vers une ORientation co-construite à Dimension Académique

R. GUILLET dit qu'il s'agit de faire un point sur ce projet, en particulier lié à son démarrage.

M. LÊ HUNG se présente, elle est la Directrice du SCUIO-IP ; elle présente également Julie SZWAT, chargée d'orientation au SCUIO-IP et Mathilde CLAVERIE qui travaille sur la partie ACORDA au SCUIO-IP.

Pour mémoire, ACORDA est un projet qui a été déposé par l'Université Fédérale, coordonnatrice et porteuse, dans le cadre d'un PIA intitulé DTOES (Dispositifs Territoriaux pour l'Orientation vers les Études Supérieures). L'UFTMIP a été lauréate de ce premier appel à projet du fait qu'en termes de partenaires, toute la place toulousaine est sur le site

académique, avec les universités, les écoles, des laboratoires pour la partie évaluation, le rectorat, le DRAAF (Agriculture), les lycées publics et privés que ce soit de l'éducation nationale ou de l'enseignement agricole, la région Occitanie pour la partie notamment orientation, l'ONISEP également, et d'autres partenaires qui sont la FCPE et l'AFEV, le GIO FCIP pour la partie Rectorat et Anyware pour une dimension plus technique.

Le grand objectif d'ACORDA, c'est d'élaborer une démarche d'orientation commune et co-construite en coordonnant les actions et les acteurs de l'orientation, dans une dimension territoriale. Il y a 3 grands axes : favoriser la projection du jeune dans l'enseignement supérieur, réduire les inégalités à l'enseignement supérieur, accompagner, former, informer le public en réorientation et tous les acteurs de l'orientation adulte. L'Université Paul Sabatier s'implique à deux niveaux, comme l'ensemble des universités, au niveau du pilotage des actions et de leur mise en œuvre, et au niveau de la participation. L'UT3 est partie prenante sur deux types d'actions: les rencontres avec les acteurs et la formation des étudiants ambassadeurs. L'UT3 participe à toutes les actions, sauf celle de l'évaluation.

Au niveau global, sur le plan des structures de gouvernance, il y a un comité de pilotage et un comité plus opérationnel, et il y a, dans un objectif d'évaluation et d'amélioration continue, un comité scientifique à la fois en interne et en externe. Sur la dimension territoriale, il a été choisi de mettre en place par départements géographiques, des conseils qui sont pilotés à la fois par l'université et le rectorat.

A l'UT3, il y aura la mise en place d'un comité de pilotage de manière à suivre toutes les actions mais aussi à structurer le projet au niveau de l'université. Il faut préciser un élément important, c'est un projet sur 10 ans, et les actions seront adaptées. Ce comité de pilotage va être composé du SCUIO qui va animer, de représentants des composantes, du chargé de mission Parcoursup, de l'OVE, d'élus étudiants à la CFVU et d'invités suivant le thème. Une des missions aussi, sera de rendre compte à la CFVU, une fois par an, des actions et de l'avancée du projet. La 1<sup>ère</sup> date de réunion est le 14 novembre au SCUIO.

R. GUILLET interroge sur la notion de chargé de mission parcoursup, qui est liée à une volonté actuelle de la présidence. Le projet étant sur 10 ans, aura-t-on toujours un tel chargé de mission dans les années à venir ?

M. LÊ HUNG répond que le chargé de mission l'est sur la thématique. Les personnes et les structures peuvent apparaître au fur et à mesure des différentes mandatures.

P. SAINRAT demande s'il y a à l'UT3, un chargé de mission lycées-université.

S. MASTRORILLO dit que sur le site web, il est noté à son sujet qu'il est responsable de l'interface UT3-Rectorat pour Parcoursup et d'autres missions qu'il n'a plus. Par contre, il est maintenant Chargé de mission Handicap et cela n'est pas marqué.

T. GAYRAUD fait remarquer qu'un nouveau site WEB est en préparation.

S. MASTRORILLO dit que le CA doit voter sur des missions et non sur des noms et qu'ensuite, la présidente ou les VP choisissent la personne qui va avoir la mission.

R. GUILLET remarque que le prochain président peut ne pas renommer quelqu'un.

F. BENOIT-MARQUIE demande s'il peut y avoir un représentant des personnels.

R. GUILLET demande si la CFVU souhaite acter le fait qu'il y ait un élu représentant du personnel dans ce comité de pilotage.

M. LÊ HUNG ne s'y oppose pas.

L. THOMAS concernant les élus usagers, émet l'idée d'avoir aussi des étudiants qui ne sont

pas élus en CFVU et si ce sont des étudiants élus en CFVU, il faudrait que leur mandat ne soit que d'un an.

T. GAYRAUD dit qu'il s'agit d'organisation interne, et donc qu'elle peut être revue en fonction du pilotage du projet.

R. GUILLET rappelle qu'il n'y a pas de vote, juste le fait d'acter le démarrage du projet.

M. LÊ HUNG précise que les représentants à la CFVU ont un mandat et qu'à ce titre, ils ont la légitimité de faire partie du comité de pilotage.

T. GAYRAUD revient sur la question des relations lycées-université, et pense que s'il y a un chargé de mission existant, il devrait être dans ce comité.

R. GUILLET pense que dans les composantes, il faut que ce soit des représentants liés à des fonctions.

T. GAYRAUD souligne que des fonctions n'existent pas forcément aujourd'hui.

M. LÊ HUNG dit que l'idée est d'avoir des représentants des composantes, et que la direction de la composante doit s'organiser en fonction de sa structuration, qui peut évoluer.

#### **V-PROJET UNIV'SI** (P. LAURENS – E. GARROS)

R. GUILLET introduit le point mais trouve d'emblée que le titre du projet est négatif car c'est l'université « si ». Ce projet est en rapport avec les dispositifs « oui si ». Pascale LAURENS et Elodie GARROS vont présenter ce projet.

P. LAURENS présente Elodie GARROS, chargée d'ingénierie et d'orientation dans le cadre de la loi ORE, recrutée en mars au SCUIO-IP, et qui a travaillé dans le cadre des dispositifs d'accompagnement oui si.

Rappel des objectifs : favoriser la réussite dans le cadre de la licence, en accompagnant et en personnalisant le parcours étudiant. A l'UT3, deux types de dispositifs ont été mis en place : les 3LA et les 4L. En 3LA la 1<sup>ère</sup> année se fait toujours en 1 an mais les options qui sont proposées par la FSI dans le cadre des parcours sont remplacées par du soutien thématique pour chaque spécialité. A la F2SMH, ils ont organisé les choses différemment avec des groupes de TD allégés, et des soutiens qui sont faits de façon plus systématique. En 4L, où la 1<sup>ère</sup> année est en deux ans, la FSI et la F2SMH proposent ce dispositif. A la FSI pour 4 mentions de licence qui sont : sciences du numérique, EEA, Génie civil, Mécanique ; les mêmes matières y sont enseignées qu'en L1 classique mais avec une répartition différente par année. A la F2SMH, c'est un partenariat avec le CREPS qui a été organisé. A la FSI, les oui si représentent 23 % des 1<sup>ères</sup> années, et en F2SMH, 26 %.

R. GUILLET demande si ces chiffres sont pour l'année 2019/2020 et s'il s'agit d'un pourcentage de la totalité des inscrits, ou seulement des néo-entrants.

P. LAURENS répond qu'il s'agit des inscrits 2019/2020, mais que la politique est de dire que ceux qui sont acceptés en oui si, sont tous des néo-entrants, à quelques exceptions près.

R. GUILLET note que sur les néo-entrants, le pourcentage est beaucoup plus élevé et qu'il serait intéressant d'avoir les deux chiffres.

P. LAURENS répond que pour les 3LA, c'est à peu près le tiers des néo-entrants. Ce projet a pour but de développer des dispositifs de façon commune, en coordonnant ce

qui se fait à l'heure actuelle et d'en faire le bilan. Le but est aussi de soutenir toute la partie ingénierie, car les enseignants qui sont dans ces dispositifs sont un peu toujours les mêmes et il y a une forme d'épuisement qui peut se créer. On est aussi dans les axes de la stratégie de la formation de l'UT3. Un bilan a été fait par le comité de suivi de la loi ORE, d'octobre 2019, où il y a un certain nombre de préconisations auxquelles nous répondons pour six d'entre elles, notamment par un premier bilan des oui si, plus quantitatif pour l'instant que qualitatif, et aussi dans la démarche de prévision de la nouvelle accréditation de 2021 et des nouveaux baccalauréats qui vont arriver. Il y a aussi, la notion de réussite adossée au contrat pédagogique, car la loi ORE nous impose d'avoir un contrat de réussite pour chaque étudiant, et de faciliter et d'encourager la démarche qualité de nos formations.

R. GUILLET demande de rappeler comment ont été mis en place les dispositifs.

P. LAURENS rappelle que la mise en place des dispositifs a été très rapide. Des conseils de promotions avec les étudiants ont été créés pour avoir les retours sur les deux dispositifs. Cela permet un réajustement au fur et à mesure. Le nom « univ'si » nous avait plu, « univ'oui » étant un peu plus dur à prononcer. La méthodologie, c'est une démarche collaborative, pour mutualiser tout ce qui a été déjà entrepris, et avec tous les acteurs (les BIATSS, le corps enseignant et les étudiants). On a imaginé avoir un groupe projet comprenant les directeurs des études (c'est dans la loi ORE), les directions de la FSI, F2SMH, SCUIO-IP, DEVE, DSI, RH, le SAP, et les VP étudiants (ou leurs représentants). A l'intérieur, il y aura des groupes de travail définis selon le projet spécifique par exemple, le tutorat, le contrat de réussite (COMPERE), les DE référents...

R. GUILLET insiste sur les enjeux aussi d'anticipation de la réforme du bac. Il y aura des maquettes qui seront présentées en CFVU.

P. LAURENS confirme que tous les ans, il y a aura un retour à la CFVU de ce qui aura été fait.

E. GARROS souligne que ce travail est aussi le fruit d'une volonté des enseignants référents, directeurs d'études, et qu'au-delà des maquettes, il s'agissait d'avoir une méthodologie pour se mettre en mode projet.

P. LAURENS ajoute que c'est aussi dans une démarche qualité.

M. LÉ HUNG résume qu'il y a deux enjeux complémentaires, l'enjeu de la transformation pédagogique et l'enjeu d'accompagnement.

L. THOMAS pose la question de savoir si le taux de réussite de l'an dernier, des 3LA et des 4L, est connu car par rapport aux documents, il y a une baisse d'effectif de plus de 200 sur cette année ; quelle en est la cause ?

E. GARROS répond que concernant la réussite qui est le premier axe du projet, il faut savoir comment évaluer la réussite. Un travail est prévu avec l'OVE et le SAP, avec l'idée de pouvoir mêler le qualitatif et le quantitatif, et d'avoir le point de vue des étudiants et des enseignants.

P. LAURENS pour compléter dit que des étudiants n'ont apparemment pas réussi leur module, mais par contre ont réussi leur réorientation et c'est le plus compliqué à évaluer.

R. GUILLET se dit très satisfait qu'il y ait enfin une vraie réflexion sur ce qu'est la réussite. Effectivement, un étudiant qui se réoriente bien, c'est une réussite. Le deuxième volet de la question, c'est la F2SMH.

Un intervenant dit qu'à la F2SMH, il y a une réorganisation des blocs oui si. L'année dernière, il y avait 2 blocs, cette année un seul. Les étudiants peuvent accepter d'être en oui si mais ils ne peuvent pas le demander.

P. LAURENS précise ce dernier point en disant que sur parcoursup, on propose un oui si, que l'étudiant accepte ou pas. Ensuite, s'il est dans nos murs et s'il veut accéder à un de ces dispositifs, il a la possibilité de le faire en cours d'année. Pour la F2SMH, c'est un peu plus compliqué pour eux, notamment avec le CREPS parce qu'ils ont des places limitées en 4L. Et les 3LA sont en réorganisation cette année, car l'an dernier trop d'étudiants avaient été acceptés en oui si, et ils n'ont pas pu mettre en œuvre ce qu'ils voulaient.

L. THOMAS réclame une meilleure communication sur le oui si, qui ferait moins peur à l'étudiant.

E. GARROS approuve mais souhaite faire participer les étudiants qui sont déjà dans ce dispositif pour la communication, soit interne, soit externe.

R. GUILLET dit qu'à la base, le oui si a quand même une connotation négative et qu'une vraie communication est à faire, pour le positiver en le présentant comme gage de réussite pour l'étudiant.

P. LAURENS dit que pour les 4L et pour ne pas les stigmatiser, elle leur a proposé un projet de communication sur le dispositif, et ils ont créé une page facebook, des affiches, un logo, une devise. Une partie communication dans le projet est prévue par une valorisation des enseignants qui s'investissent via des communications internationales dans des congrès spécifiques en sciences de l'éducation ou autre.

S. MASTRORILLO dit que pour qu'un étudiant accepte le oui si, il faut lui faire connaître ce dispositif quand il est lycéen, en 1<sup>ère</sup> ou Terminale, et qu'il faut donc passer par nos collègues du secondaire.

M. FABRE demande si sur l'organisation administrative, et vu le nécessaire accompagnement pédagogique de ces étudiants, il y a quelque chose de prévu en termes de personnel.

P. LAURENS répond qu'à la FSI, un secrétariat pédagogique y est dédié.

M. FABRE demande combien d'étudiants sont concernés.

P. LAURENS répond 500 étudiants à peu près. Les 60 étudiants des 4L sont entièrement gérés par cette secrétaire et les autres sont gérés par elle aux niveaux de l'assiduité, du tutorat, des contrats pédagogiques, toute la partie accompagnement.

R. GUILLET dit qu'il y eu aussi la création du poste d'Elodie GARROS.

P. LAURENS précise que cela a été fait sur deux enveloppes, la moitié d'un poste sur la première enveloppe et la moitié sur la dernière.

## **VI-RÈGLES DE PROGRESSION 3LA et 4L\* (T. GAYRAUD)**

P. LAURENS rappelle que ces dispositifs ont été définis pour une inscription unique par les étudiants. Une question concerne notamment les éventuels redoublants ou des étudiants qui n'auraient pas validé l'année lors de leur premier passage. Le problème est différent pour le 3LA et pour le 4L. Le 3LA correspond effectivement à des remplacements d'options par de

l'accompagnement disciplinaire. A priori, les étudiants basculent sur une licence classique pour laquelle ils ont déjà fait un certain nombre de choses. C'est un peu différent pour les étudiants de 4L, où le problème est de savoir pourquoi, avec le suivi dont ils ont bénéficié, ils ne sont pas allés au bout. Dans les deux cas le redoublement n'est pas autorisé sauf sur proposition de l'équipe pédagogique à l'issue du jury et c'est selon les cas.

P. SAINRAT demande ce que font ceux qui n'ont pas eu leur année.

F. BENOIT-MARQUIE répond qu'ils redoublent en parcours classique, sans accompagnement.

R. GUILLET dit qu'il faudrait rajouter « le redoublement n'est pas autorisé de droit ». Le paragraphe sur l'enjambement n'est pas compréhensible et pourquoi n'a-t-on pas la même chose à la F2SMH. Pourquoi un étudiant qui ne serait pas en échec mais qui au contraire se révélerait en 4L, ne serait pas enenjambement sur la L2 ?

P. LAURENS dit que le problème est surtout dans l'organisation des modules. Les enseignants ont organisé leur matière en essayant de faire quelque chose de cohérent dans la progression pédagogique, sur les deux années.

R. GUILLET maintient que cela peut être un axe de réflexion, car avec le nouveau bac, les oui si vont se multiplier. Il propose de revoir le texte et trouve regrettable que la F2SMH ne soit pas associée dans ces mêmes règles de progression. Ce n'est pas cohérent. Il faut donc reporter le point.

T. GAYRAUD pose la question de savoir si l'enjambement améliore les chances de réussite ou pas. C'est l'interrogation du dispositif.

R. GUILLET pense que, concernant l'enjambement en 4L, l'étudiant qui n'a pas validé sa 1<sup>ère</sup> année de 4L, devrait pouvoir enjamber sur sa 2<sup>ème</sup> année de 4L parce qu'il a validé quand même un certain nombre d'UE.

P. LAURENS dit qu'au niveau de la FSI, ceux qui modélisent dans APOGEE nous ont demandé de l'écrire.

P. SAINRAT rétorque qu'actuellement les modalités de progression en Licence sont valables pour toutes les Licences de l'UPS et que voté, cela s'imposera à la F2SMH.

R. GUILLET préférerait que la F2SMH soit d'accord. Le texte en l'état ne convient pas.

S. MASTRORILLO dit que ce n'est pas l'enjambement au sens de la progression en Licence.

R. GUILLET considère que le problème est le raisonnement en année. De façon calendaire, on autorise l'étudiant à aller dans l'année supérieure, parce que la 4L a introduit un L1 et un L1 bis en fait.

T. GAYRAUD demande comment appliquer les règles de progression votées au niveau Licence, pour les 4L.

R. GUILLET dit que pour l'instant, on est obligé de faire quelque chose de spécifique.

T. GAYRAUD confirme que c'est un enjambement 4L et seulement 4L. La difficulté est de savoir si les dispositifs implémentés dans les composantes sont suffisamment identiques pour avoir les mêmes règles de progression.

S. DUCHENE évoque le cas de l'étudiant qui n'a pas validé sa 1<sup>ère</sup> année de 4L, et dont on ne sait pas ce qu'il devient. Est-ce qu'il redouble ou pas ?

T. GAYRAUD dit qu'il faut qu'il y ait une décision disant comment se fait cette progression « différenciée » de celle des Licences classiques.

R. GUILLET répond qu'il comprend que soient nécessaires des modalités pour autoriser l'inscription, et qu'il faille un cadre pour cela, mais que l'inscription est déjà faite.

T. GAYRAUD rétorque qu'elle n'est pas faite pédagogiquement.

P. LAURENS prend l'exemple d'un étudiant qui a validé un premier semestre de la 4L et qui n'a pas validé le deuxième ; il passe dans l'année supérieure pour le 1<sup>er</sup> semestre, et revient en arrière pour le deuxième.

P. SAINRAT ne comprend toujours pas, car la 4L c'est une Licence et il y a des règles de progression de licence qui s'appliquent. Si l'étudiant est en 1<sup>ère</sup> année de 4L et qu'il a un semestre, il est autorisé à faire un semestre en 2<sup>ème</sup> année de 4L et il peut se réinscrire en 1<sup>ère</sup> année.

P. LAURENS répond que dans le texte de progression, il y a L1-L2, L2-L3.

T. GAYRAUD précise que le dispositif était mis en place pour une seule année et qu'il ne serait pas proposé aux étudiants qui ne réussissent pas de poursuivre dans ce dispositif. Les scénarios et les éléments n'ont pas été détaillés.

R. GUILLET propose un report au 19 novembre et dit qu'il faut envisager tous les cas.

## **VII- SE et MCC\***

### **DU IFSI REBOND** (M. COURTADE-SAIDI)

M. COURTADE-SAIDI expose la version actualisée de la structure du DU REBOND, élaborée dans l'urgence à la demande du Ministère cet été, qui est un dispositif rebond pour des candidats qui sont intéressés par les métiers du sanitaire et du médico-social. Il s'adresse à des candidats qui ont émis un vœu pour une IFSI sur Parcoursup et qui n'ont pas été retenus à ce vœu, ni dans d'autres formations. Le ministère a demandé de les accompagner pour les réorienter vers les métiers du sanitaire et social et éventuellement pour certains d'entre eux, de leur permettre de re-candidater en IFSI ensuite. Sur les 90 candidats éligibles à ce dispositif, seule une quinzaine d'entre eux l'a accepté. Il a été demandé, par dérogation, de l'ouvrir un peu plus largement. Le but de ce dispositif, qui ouvre mi-octobre, est de permettre à des étudiants qui sont en réorientation de reformuler leur projet professionnel. Le cadre souple, précisé par le ministère, est celui de 20 ECTS de septembre à avril, et il est adaptable par chaque université, en fonction de l'environnement, c'est-à-dire qu'on peut mutualiser des dispositifs existants dans une liberté pédagogique. L'objectif est de les faire candidater, dans leur poursuite d'études, à nouveau via parcoursup pour les filières sélectives que sont les écoles paramédicales, les IFSI et d'autres métiers du sanitaire et social. Ce sont des jeunes qui auront le statut d'étudiant, qui seront inscrits à l'université, et qui sont éligibles aux bourses CROUS. Le dispositif doit être porté par une université et c'est la faculté de médecine de Ranguenil qui va le porter, en partenariat avec les responsables des IFSI et le SCUIO de l'université. Le dispositif s'appuie sur une formation en 2 semestres : le S1 avec de la Biologie fondamentale, du français, un accompagnement avec une présentation des métiers, un peu de mathématiques, en phase de socle obligatoire de 10 ECTS, et la possibilité de suivre des enseignements optionnels tel que cycle de la vie

et grandes fonctions qui sont des cours mutualisés avec une première année d'IFSI, des cours de biologie approfondie. Le S2 se poursuit avec du français, des mathématiques, des sciences humaines et sociales mutualisées avec le S2 Rebondir. Il y a un engagement citoyen et un stage d'une semaine qui est prévu et l'accompagnement et le suivi individuel sont au cœur du dispositif. Il y a, en optionnel, de l'anglais à hauteur de 1 ECTS. Ces enseignements optionnels sont fortement conseillés à ceux qui veulent re-candidater en IFSI.

V. ONG-MEANG demande si le fait qu'il y ait des enseignements de français signifie que les étudiants sont illettrés.

M. COURTADE-SAIDI répond que c'est du français de base. Il y aura une évaluation de base lors du 1<sup>er</sup> cours, de l'orthographe, de la grammaire, de la syntaxe, du français écrit et oral, l'argumentation, la synthèse, la présentation, l'expression écrite et orale. Pour les mathématiques aussi, c'est très basique, les calculs, les règles de trois, le calcul mental. L'évaluation sera faite uniquement en contrôle continu avec une note de 10/20 à chaque UE. La rentrée s'est faite hier, avec une vingtaine d'étudiants, mais on en acceptera jusqu'à 25 pour avoir un seul groupe. Le calendrier prévoit une semaine de vacances à Noël, une en février pour faire le rapport de stage, les vacances de pâques et les étudiants terminent fin avril.

R. GUILLET déplore que l'on soit contraint à mettre quelque chose en place au dernier moment. L'objectif d'aujourd'hui, dit-il, c'est de le voter mais on pourra réfléchir à des dispositifs d'amélioration. Il demande si le nombre d'ECTS est un choix.

M. COURTADE-SAIDI répond que c'est le fruit des recommandations.

S. MASTRORILLO ajoute qu'il faut savoir que depuis plusieurs années, il existe dans les lycées des classes passerelles qui accueillent des bacheliers professionnels, qui n'ont pas eu de place en BTS et l'objectif est qu'ils intègrent un BTS, si possible en cours d'année ou bien l'année suivante. Le ministère a souhaité ce DU, parce que les IFSI venaient de rentrer dans Parcoursup et, sur l'académie de Toulouse, il y avait près de 1000 places dans les 13 établissements IFSI, pour 8000 candidatures. L'objectif, bien sûr, est d'intégrer tous les bacheliers dans l'enseignement supérieur, au moins les plus motivés. La demande est arrivée à l'université vers le 15 juillet. Au début, il y a eu un refus et après discussion, il s'avérait qu'il y avait quand même un potentiel d'élèves bacheliers ou en réorientation susceptibles d'intégrer un dispositif pédagogique leur permettant de trouver l'année suivante, une formation dans le supérieur ou dans le secteur du sanitaire et du social.

R. GUILLET veut juste dire que si on fait des DU pour tous les étudiants qui ne trouvent pas leur orientation, cela interroge.

S. MASTRORILLO pense qu'il faut alors réformer le collège et le lycée.

R. GUILLET dit que, comme pour les passerelles pour les BTS, on pourrait imaginer dans les lycées, la même chose pour ces étudiants.

S. MASTRORILLO rétorque que les IFSI sont universitaires et que les BTS sont dans les lycées. C'est administratif.

R. GUILLET dit que le DU est un fourre-tout ; l'étudiant va avoir un DU à 20 ECTS, et il pourra capitaliser d'autres ECTS avec les optionnels.

M. COURTADE-SAIDI confirme que c'est cela. Le but n'est pas d'en faire une classe préparatoire pour les IFSI.

M. FABRE intervient pour dire que cela leur donne le statut étudiant, et donc le droit aux bourses pour cette année-là et qu'ils vont utiliser un droit à bourse, avec 20 ECTS qui ne permettent pas de progresser, alors que 30 leur permettraient de pouvoir faire des enjambements.

R. GUILLET demande si sont associés à ce DU des frais d'inscription.

M. COURTADE-SAIDI répond oui, comme une entrée en licence.

R. GUILLET note qu'il y a quand même une différence importante avec le S2 Rebondir, où l'étudiant est entré à l'université, qu'il soit en Licence ou autre, et qu'il est accompagné à un moment vers une démarche de réorientation.

S. MASTRORILLO dit qu'il lui est arrivé d'accepter des étudiants en Rebondir qui n'étaient pas dans une formation universitaire. Le S2 Rebondir n'est pas un DU, c'est une période pendant laquelle l'étudiant va pouvoir se poser, être accompagné, et éventuellement trouver une solution qui sera positive pour l'année suivante.

M. COURTADE-SAIDI reconnaît que l'appellation DU n'est pas la mieux appropriée. L'an prochain, tous les para-médicaux vont rentrer via parcoursup, il n'y aura plus les concours et ils seront accompagnés pour candidater. Pour ce DU, le Rectorat a sélectionné les 16 premiers étudiants et ensuite, les ateliers de réorientation du SCUIO ont ramené les autres.

S. MASTRORILLO dit qu'il faut repenser à la commission d'accès à l'enseignement supérieur mise en place par la loi ORE, dans le cadre de parcoursup. Elle doit regarder tous les candidats qui sont, soit sans proposition, ou qui n'ont que des réponses négatives, soit qui ont des réponses en attente. Le Rectorat s'occupe, dès le mois de mai, des étudiants qui sont dans ces situations, par des négociations avec les établissements d'enseignement supérieur, et parmi eux, les étudiants en situation d'handicap, sportifs de haut niveau, chargés de famille etc... C'est cette commission qui a géré en partie ces candidats qui n'avaient aucune proposition dans un IFSI principalement mais aussi, dans d'autres formations du sanitaire et social comme le diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants, ou éducateur spécialisé. Le ministère nous a donné accord pour que, en interne, on puisse proposer ce dispositif aux étudiants qui sont actuellement en PACES, en Sciences de la vie, en DUT... Quelques étudiants qui étaient inscrits dans une formation au 1<sup>er</sup> septembre, viennent d'intégrer ce dispositif.

R. GUILLET demande s'il y a des capacités d'accueil définies.

M. COURTADE-SAIDI répond 21, 22 pour l'instant mais on va essayer d'arriver à 25 inscrits, un groupe TD.

R. GUILLET demande comment c'est financé.

S. MASTRORILLO répond qu'il y a de l'argent qui est arrivé à l'université. 1000 € par étudiant avec peut-être un socle à 40 ou 50 000, de façon à pouvoir fonctionner.

M. COURTADE-SAIDI précise que ce sont des vacances d'enseignement.

E. FRANKENBERG demande si les IFSI, sont partie prenante de ce dispositif.

M. COURTADE-SAIDI dit que oui, entièrement. Les deux directrices d'IFSI de Toulouse ont aidé à bâtir le DU.

R. GUILLET demande un avis favorable à la création de ce DU.

**AVIS FAVORABLE SUR LE DU IFSI REBOND**

**7 absentions**

**14 voix pour**

**DUT Tarbes** (N. ENAUD)

N. ENAUD expose les quelques modifications mineures de MCC, décidées par l'équipe.

L. THOMAS fait remarquer qu'on ne trouve pas les modalités de seconde session alors qu'on entend parler de rattrapage.

N. ENAUD pose les règles pour l'IUT de Tarbes, qui sont celles, d'un contrôle, soit continu, soit examen. Dans tous les cas, les étudiants doivent justifier leur absence et se signaler auprès du professeur et ensuite, il y a une épreuve de rattrapage qui est organisée.

E. FRANKENBERG ajoute que sur le plan purement formel, c'est une session unique.

**AVIS FAVORABLE SUR LES MODIFICATIONS DE MCC de l'UT de TARBES À L'UNANIMITÉ**

**VIII- CONVENTION DE PARTENARIAT INTERNATIONAL ENTRE L'UT3 ET L'UNIVERSITÉ ABOMEY CALAVI DE COTONOU (BÉNIN) CONCERNANT LE M2 SCIENCES DE L'OcéAN DE L'ATMOSPHÈRE ET DU CLIMAT, PARCOURS OCÉNOGRAPHIE ET APPLICATIONS\***

A.WALTERS dit que c'est un renouvellement de Master 2 commun, entièrement délocalisé à Cotonou (Bénin), et que cette formation existe depuis 2008. C'est une formation d'océanographie et applications, des pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest et c'est un parcours du master SOAC depuis 2011. Il se fait en partenariat avec l'IRD, avec 8 à 10 étudiants par an. L'engagement de la FSI concerne 150 heures équivalent TD d'enseignement.

R. GUILLET précise que la FSI a donné un avis favorable et que c'est un renouvellement. Mais il questionne sur la structuration du diplôme avec les 150 heures, prises en charge par l'établissement (la FSI) et les frais de mission pris en charge par les laboratoires de recherche.

Il a l'impression que c'est un double diplôme.

A.WALTERS dit que c'est effectivement un double diplôme avec tous les enseignements délocalisés.

**AVIS FAVORABLE À LA SIGNATURE DE CETTE CONVENTION À L'UNANIMITÉ**

**IX- PROJETS ÉTUDIANTS CSPE du 8 octobre 2019**

M. FABRE qui était absente à la dernière CSPE, donne la parole aux étudiants pour présenter les projets.

L. THOMAS énonce la demande relative à chacun des projets : Compute'Yourself, une association d'informatique qui est présente sur l'université, demande un financement pour le

renouvellement d'écrans, de logiciels, de matériel vétuste et obsolète ; GruMö pour des cours de peinture ; Wolves Toulouse Cheerleading pour sa participation aux championnats du monde de cheerleading 2020 ; OSET, qui est l'orchestre symphonique des étudiants de Toulouse, pour son premier projet « Les Oiseaux », qu'il a été décidé de financer en enlevant 240 € qui représentait le devis du photographe jamais obtenu et les 40 € de bouquet dont il a semblé que c'était à l'association de le financer. Pour le second projet « Programme -les Tableaux », sans représentation à l'université, il a été demandé de revoir le projet ; l'Association des Immersions digitales de Tarbes, festival organisé tous les ans sur l'IUT de Tarbes, fait une demande de matériel qui restera à l'IUT à disposition ; Labophonix demande l'achat d'un piano scas.

C'était la dernière CSPE, il reste un reliquat pour l'achat de matériel, dont la DVE pourrait avoir besoin et dont toutes les associations pourraient profiter : par ordre de priorité, une quinzaine de PC portables pour prêt social, et pour renouveler le stock de la BU, les Toits des tonnelles, un vidéoprojecteur, une machine à barbabapa (pour des événements comme la semaine de l'animation ou autre), le matériel de nettoyage des associations, des micro d'ambiance pour la salle du Cap, et en dernier une Sodastream. Si toutes ces demandes sont acceptées, il restera 33 000 € au FSDIE, qui comme chaque année, seront consacrés aux aides sociales.

Les appels à projets pour la CVEC concernent les mêmes domaines que le FSDIE : la culture, le sport, la santé, et les deux se croisent. Il faudrait recadrer leurs domaines respectifs.

R. GUILLET revient sur l'arrêté d'utilisation de la CVEC, où il est clairement dit que ne peuvent pas émarginer les projets qui relèveraient du FSDIE.

M. FABRE répond que sont redéfinis régulièrement les critères du FSDIE. Sur le projet Wolves Toulouse Cheerleading, elle recommande la vigilance car ce sport n'est pas reconnu en tant que tel par le domaine du Sport à l'université, et il pourrait y avoir beaucoup d'autres demandes de financement comme celui-là. Elle ajoute qu'au FSDIE, il faut de la visibilité et surtout, un réel retour sur la communauté universitaire. La CVEC paraît être sur un domaine plus large. Les étudiants ont décidé, et cela a été voté au CA, que tout ce qui n'était pas pour les projets, serait basculé sur l'aide sociale.

E. FRANKENBERG pose la question de savoir si les demandes qui ne relèvent pas du FSDIE sont dirigées vers la CVEC.

L. THOMAS regrette que la réunion prévue en septembre sur la CVEC n'ait pas eu lieu car on retrouve les mêmes domaines de projets dans les deux dispositifs.

R. GUILLET dit que si la commission du FSDIE a considéré qu'elle pouvait financer le championnat du monde Cheerleading, il y a eu débat, et éventuellement, il faudrait basculer le projet sur la CVEC.

M. FABRE fait remarquer que c'est un projet qui va avoir lieu en mars 2020, ce qui laisse un peu de temps, d'autant plus qu'il y a une commission FSDIE en novembre sur le budget de 2020 où il pourrait être repassé.

B. JAMMES dit que cette discussion a déjà eu lieu par rapport à l'urgence du projet car il y a un déplacement aux Etats-Unis qu'il faut anticiper pour payer les billets. Cela se prépare en amont.

M. FABRE répond que les billets ne peuvent pas être pris en charge par le FSDIE, c'est une règle qui est claire.

R. GUILLET ajoute que tant qu'ils n'ont pas l'accord global du financement, la prise de billets

n'est pas possible. La CVEC va se tenir le 6 novembre, la CFVU le 19 novembre, une nouvelle commission FSDIE va se tenir le 14 ou 15 novembre.

M. FABRE répond que la commission qui va se tenir en novembre prévoit le budget sur 2020, mais que par contre, pour la CVEC, le budget est à utiliser tout de suite.

L. THOMAS fait état d'un problème d'éthique et d'un problème de cadrage. La CVEC n'a jamais réalisé de paiement, ce qui fait craindre que les projets ne soient jamais financés.

S. MASTRORILLO pense qu'il faut justifier du concret sur le campus avec la CVEC.

L. THOMAS souligne qu'à cet égard, le système FSDIE est peut-être à revoir aussi.

R. GUILLET propose de sortir ce projet du FSDIE maintenant et de le faire passer tel quel en CVEC.

M. FABRE ajoute que d'autant plus les critères de la CVEC seront peut-être beaucoup plus larges.

R. GUILLET soumet au vote l'intégralité du document, en retirant le projet concernant Cheerleading, et en proposant à l'association de présenter le projet à la CVEC.

#### **AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ**

#### **X- STATUT DE L'ARTISTE DE HAUT NIVEAU\***

R. GUILLET retrace le vote à titre expérimental pour l'année 2017/2018 du statut de l'artiste de haut niveau (Délibération 2017/06/CFVU-52), et précise que sur Parcoursup, il est toujours affiché que ce statut existe de même que sur notre propre site WEB. Il faudrait se mettre en règle, sachant qu'il y avait un problème d'absence de financement, lié notamment au conservatoire de Toulouse. Il propose, pour 2019/2020, si la CFVU en est d'accord, qu'il n'y ait pas de commission mais un examen par le VP CFVU, et pas de rattachement au Département des Sports de Haut Niveau. A ce jour il y a 1 demande à l'IUT A.

T. GAYRAUD fait remarquer que si on accorde ce statut pour cette année, cela veut dire implicitement qu'on l'accorde pour la suite aussi.

R. GUILLET dit que cela peut être validé chaque année, comme pour les sportifs de haut niveau. A ce stade, soit la CFVU est d'accord pour que ce statut soit reconduit pour un an, soit on laisse à la charge de la prochaine équipe de traiter la question pour la rentrée universitaire 2020.

S. MASTRORILLO dit que peut-être, sans officialisation, cela a été reconduit en 2018/2019. Il expose un cas, à la FSI, d'une étudiante en 2ème année de Biologie qui a été élue Miss Midi-Pyrénées et qui participe au concours Miss France, qui tombe en plein contrôles terminaux de la FSI. Il demande s'il faut la placer sous le statut d'artiste de haut niveau.

T. GAYRAUD répond que l'on dise oui ou non, elle aura un aménagement. Il ajoute que le problème est que ceux qui le sauront auront cet aménagement et ceux qui ne le savent pas ne l'auront pas.

L. THOMAS considère que c'est aux étudiants élus de communiquer à ce sujet et qu'actuellement, il faut régler les situations 2019/2020.

T. GAYRAUD pense que dans les motifs d'aménagement provenant de la loi ORE, il y a ce statut.

R. GUILLET confirme que dans la loi, il y a des possibilités d'aménagement (cadrage national) et qu'ensuite c'est aux établissements de décliner par disposition du CA.

S. PUECH fait remarquer que l'offre de formation est en passe d'être affichée sur le site et que le SCUJO a besoin d'une position de principe : est-ce qu'on affiche cela ou pas ?

R. GUILLET dit qu'il faut afficher.

**AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ**

\*Vote requis

La séance est levée.